# Conseil Intercommunal

## Du 2 décembre 2026

## Rapport de la Commission ad hoc

**Préavis N° 14-2026 : Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la piste d'athlétisme**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Notre Commission composée de Monsieur Pierre-Alain Buttex, Président, ainsi que de Madame Amandine Gal et de Messieurs Cédric Bonnet, Hervé Barraud et Mathieu Gallay s'est réunie le 28 octobre et le 12 novembre à l'administration communale de Gilly. Sont également présents durant ces deux séances Madame Sylvie Mery, Présidente du CoDir et Monsieur Daniel Moncada, Directeur du Secteur Bâtiments & Sécurité.

## Préambule

Madame Mery et Monsieur Moncada ayant des obligations, ils ne peuvent être présents qu'une quinzaine de minutes lors de la première séance. Le Président leur a donc envoyé une série de questions par écrit au préalable auxquelles Monsieur Moncada a répondu. La Commission profite de leur présence pour leur poser des questions de fond auxquelles ils ont répondu de manière précise et complète. D'autres questions leur sont envoyées par la suite pour la deuxième séance, les réponses sont aussi claires et étayées que la première fois. La Commission tient à les remercier pour leur disponibilité et leurs réponses consciencieuses à l'ensemble de nos questions.

## Remarques générales

A l'issue des deux séances, voici quelques remarques que la Commission a jugé bon de relever :

Généralités

- La parcelle sur laquelle est située la piste d'athlétisme appartient à la Commune de Rolle. Néanmoins, selon l'article 6 de la convention de juin 2010 établie entre l'ASPAIRE (ex ENJEU) et la Commune de Rolle, il revient à ENJEU d'entretenir et de financer les travaux de rénovation nécessaires à ces infrastructures.
- Hormis le scolaire, les utilisateurs sont Gym Rolle et la population. Il n'y a pas de règlement régi par une convention d'utilisation entre ENJEU et la Commune de Rolle (ce qui veut dire que la Commune de Rolle pourrait décider à tout moment de reprendre son bien). Ce n'est également pas le cas entre ENJEU et Gym Rolle.
- Le terrain synthétique appartient à la commune de Rolle qui en assure l'entretien.
- Même s'il s'agit d'installations extérieures, elles sont assurées et équipées de caméras de surveillance.
- En cas d'acceptation du préavis, les travaux devraient durer une année, la pose du tartan dépendant des conditions météorologiques. Il est prévu que le projet soit réalisé durant l'année 2027 et terminé en décembre.

- Utilisateurs

- Aucune séance officielle n'a été organisée avec la direction et les enseignants concernés, mais Monsieur Moncada a tenu compte des remarques du chef de file d'EPH du Martinet concernant les doléances de l'école. Une séance sera organisée avec l'école et avec Gym Rolle pour finaliser le projet notamment au sujet des marquages. Gym Rolle propose qu'il y ait un membre de Swiss Athletics durant celle-ci, proposition que la Commission soutien.

- Gym Rolle a fait parvenir un rapport à Monsieur Moncada lequel a fait suivre au soumissionnaire. Malheureusement la piste, ne mesurant pas 400 mètres, ne pourra pas être homologuée pour des compétitions nationales officielles adultes, mais elle pourrait l'être pour des compétitions plus locales ou juniors (catégories IV et V).

- L'éclairage et l'infrastructure pour le saut à la perche ne sont pas utilisés par les écoles mais uniquement par Gym Rolle. Concernant l'éclairage, il est nécessaire d'avoir une clé pour le mettre en marche. N'importe qui ne peut donc pas utiliser les infrastructures en soirée. Les bâches recouvrant le bac à sable seront également verrouillées au moyen de cadenas, idem pour les caissons à matelas du saut en haut / à la perche. Ainsi seules l'école et Gym Rolle y auront accès.

## Prestataires

- La procédure d'adjudication des travaux aurait du être formalisée en pleine conformité avec les exigences applicables en matière de marchés publics. Néanmoins, Monsieur Moncada relève que Jaquet SA n'a pas voulu donner suite et que les deux autres entreprises ont été invitées sur place et ont reçu le même cahier des charges. Terrasport n'était pas certain de pouvoir tenir les délais et l'offre de Realsport était la plus avantageuse financièrement d'où ce choix. Monsieur Moncada précise également que les entreprises effectuant ce genre de travaux sont très rares dans la région. Il n'y avait donc pas réellement d'autres possibilités.

- En ce qui concerne l'éclairage, Il a été choisi de faire appel à la même société, Soluxa, qui a changé les luminaires du Parc des Sports à Rolle, par intérêts financiers et pratiques.

## Aspect financier

- Le budget inclut une réserve pour imprévus qui, selon Realsport, ne devrait pas être mise à contribution.

- Des subventions à la Loterie romande, aux fonds du sport ou encore au Canton seront demandées en cas d'acceptation du préavis.

## Aspect technique

- La surface centrale où se situe le terrain de basket sera également refaite avec un revêtement différent de celui de la piste d'athlétisme. Le marquage n'empiétera pas sur celui du saut en longueur et en hauteur. L'ensemble du matériel et des aires de saut (butoirs, planches, etc.) sera rénové et sécurisé. Des rails pour les caissons des matelas du saut en hauteur / à la perche seront posées.

- Le choix de l'ajout d'un revêtement « type Roma » à la piste d'athlétisme permet l'utilisation de chaussures à pointes. Le risque étant que si celui-ci n'est pas posé, certains utilisateurs foulent tout de même la piste avec ce genre de chaussures ce qui désagrégerait rapidement un revêtement simple et engendrerait des coûts de rénovation onéreux et réguliers.

- La couleur de la piste est traditionnelle. Cette solution est la moins chère et elle permet de pouvoir facilement obtenir le matériel pour la rénover.

- Les prises électriques au sol seront remises en fonction.
- L'entretien journalier sera effectué par l'équipe de conciergerie du Martinet.
- La question d'un point d'eau et de zones d'ombre n'entre pas dans ce projet. Elle fait partie d'un projet « durabilité », plus vaste, qui concerne l'ensemble du site du Martinet.

## Conclusion

En conclusion, la Commission émet un certain nombre de vœux touchant non seulement à ce préavis, mais également, de manière plus générale, au fonctionnement d'ENJEU.

La Commission souhaite :

- Que les conventions entre les partenaires (communes et sociétés locales) soient revues ou créées dans les meilleurs délais
- Que les futures procédures de sélection de prestataires soient conduites dans le strict respect des principes de transparence, d'égalité de traitement, de mise en concurrence, de sélection des prestataires et de bonne gestion des deniers publics
- Que ce type dépense soit planifié en amont et intégré au budget.

Néanmoins, la Commission tient à relever que l'infrastructure actuelle est dans un état alarmant et qu'il est urgent d'y remédier. Bien que certains aspects ne touchent pas directement ENJEU (éclairage, saut à la perche, type de revêtement), les potentielles nouvelles infrastructures sportives – dont la région manque cruellement – profiteront aux enfants et aux jeunes de la région, aux sociétés locales ainsi que plus généralement à l'ensemble de la population des communes faisant partie d'ENJEU.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède et des informations portées à sa connaissance, la Commission ad-hoc vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégué(e)s :

- D'accepter le préavis N° 14-2026 : Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la piste d'athlétisme ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 481'000,— TTC pour la réfection de la piste d'athlétisme ;
- D'autoriser le Comité de Direction de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

**Au nom de la Commission ad hoc**

**Pierre-Alain Buttex, Président** **Amandine Gal** **Cédric Bonnet**

**Hervé Barraud** **Mathieu Gallay, Rapporteur**